

NOTE SYNTHETIQUE
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023
VOTÉ LE 15 FEVRIER 2024

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de BAGNEAUX : source INSEE

2020	2021	2022	2023	2024
214 hab	212 hab	210 hab	205 hab	199 hab

L'analyse des ratios de BAGNEAUX :

La population DGF de Bagneaux :

2020	2021	2022	2023
238 hab	241 hab	238 hab	232 hab

① [Dépenses réelles de fonctionnement \(DRF\) / population DGF :](#)

2020	2021	2022	2023
538 €	744 €	563 €	711 €

② [Recettes réelles de fonctionnement \(RRF\) / population DGF :](#)

2020	2021	2022	2023
678 €	691 €	929 €	882 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF sont supérieures aux DRF.

③ [Produit des impositions directes \(73111 TF+TH\) / population DGF :](#)

2020	2021	2022	2023
386 €	436 €	461 €	531 €

	Bases effectives 2022	Bases prévisionnelles 2023	% évolution
Taxe foncière bâtie	166 410 €	178 300	7.15 %
Taxe foncière non bâtie	69 576 €	74 400	6.93 %
Taxe habitation	65 088 €	69 709	6.63 %
Cotisation foncière des entreprises	182 500 €	196 000	7.40 %

Taux d'imposition 2023 :

- Taxe foncière bâti : 30,45 %
- Taxe foncière non bâtie : 24,52 %
- Taxe habitation : 12,71 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,27 %

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2020	2021	2022	2023
132 €	58 €	14 €	206 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'aménagement et l'équipement des locaux.

⑥ Encours de la dette (capital 31/12 N)/population

2020	2021	2022	2023
497 €	402 €	280 €	240 €

ANNÉE	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊT	ENCOURS
2023	11 218,64 €	2 303,24 €	55 624,36 €
2024	11 656,83 €	1 865,05 €	44 078,65 €
2025	12 112,14 €	1 409,74 €	32 081,98 €
2026	12 585,24 €	936,64 €	19 616,72 €
2027	13 076,80 €	445,08 €	6 664,58 €
2028	3 348,26 €	32,23 €	3 348,26 €
Crédit Mutuel Ferme MOTTE			

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF:

2020	2021	2022	2023
50 €	48 €	46 €	46 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

⑧ Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022	2023
13,79 %	9,83 %	13,89 %	11,69 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022	2023
98 %	121 %	65 %	108 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Désignation	2022	2023
PETIT PRINCE ET LA FOURMI (PARENTS ELEVES°)	0	120 €
LES RESTOS DU CŒUR	0	100 €
ASCB	200 €	500 €
AMICALE DES CHASSEURS	150 €	150 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	150 €	
	0	0
AAPMA "LA GAULE"	150 €	150 €
COJUKIVA	150 €	
AIDE A DOMICILE UNA CERISIERS OU VILLENEUVE YONNE	150 €	150 €
ASEAMAS	100 €	100 €
ADMR	150 €	150 €
ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE (APVV)	150 €	150 €
PHOTO CLUB	150 €	150 €
ECOLE ELEMENTAIRE ST EXUPERY VILLENEUVE L'A	150 €	150 €
ECOLE GASTON RAMON	150 €	150 €
ECOLE MATERNELLE DESNOS	0	350 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €	100 €
total	1 680 €	2 470 €

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal au 31 décembre 2023

BUDGET PRINCIPAL	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES	204 571.47
DEPENSES	168 563.88
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 007.59
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	59 369.63
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	95 377.22
<u>INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES	67 230.89
DEPENSES	59 100.82
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 130.07
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-3 466.46
RESTE A REALISER	-1 022.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	4 663.61

Nous avons terminé l'année 2023 avec un **excédent cumulé de 99 018.83 €** qu'il conviendra de reporter en 2024.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2022	Reçu 2023	Ecart CA 2023- CA 2022
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	56 739 €	25 176 €	-31 563 €
73	IMPOTS ET TAXES	134 993 €	143 793 €	8 800 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 576 €	33 151 €	7 575 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 756 €	2 451 €	-1 305 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	0	0	0
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	0
	RECETTES REELLES	221 065 €	204 571 €	-16 494 €
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	0	0	0
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	15 486,59 €	59 369.63 €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	236 551 €	263 941 €	27 390 €

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : -31 563 €

Vente de 3 concessions funéraires pour 480 €

Coupes de bois pour 10 242 € contre 44 000 € en 2022

Loyer annuel de l'association de chasse pour 10 035 €

Remboursement de la TVA suite à la vente de bois pour 1 974 €

Mise à disposition de la secrétaire de bagneaux au syndicat de gendarmerie pour 2 023 €
(dernière année)

Chapitre 73 = impôts et taxes : +8 800 €

Impôts locaux 117 459 € en 2023 et 109 756 € en 2022

Impôts sur entreprises 5650 € en 2023 et 4 969 € en 2022

Chapitre 74 = dotations et participations : +7 575 €

Dotations de l'état 24 821 € en 2023

Remboursement de tva suite aux dépenses de 2021 : 8 330 € versés en 2023

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : - 1 305 €

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de notre salle des fêtes** :

10 locations en 2022

9 locations en 2023 dont 3 gratuits

Un fermage à la Ravine aux Loups et un autre à Le Poirier à L'ours

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2022	MANDATE 2023	ECART CA 2023 - CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 360 €	71 965 €	+22 605 €
60	Achats non stockés et prestations de services	8 509 €	8 601 €	+92 €
61	Services extérieurs	21 860 €	49 620 €	27 760 €
62	Autres services extérieurs	18 436 €	13 188 €	-5 248 €
635, 637	Impôts et taxes et vers. assimilés	555 €	556 €	+1 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 628 €	19 281 €	+653 €
6216/6218	Personnel extérieur au service	0	0	0
64	Charges de personnel	18 422 €	19 065 €	+643 €
631, 633	Impôts et taxes et vers. assimilés sur rémunérations	206 €	216 €	+10 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 920 €	35 467 €	+11 547 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 809 €	2 303 €	- 506 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	0 €	0	0 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (FNGIR 739221)	35 988 €	35 988 €	0
	DEPENSES REELLES	130 705 €	165 006 €	-34 301 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS (6811)	3 352 €	3 558 €	-206 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €
%	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	134 057 €	168 564 €	-34 507 €

Chapitre 011 = charges à caractère général : +22 605 €

- ✚ Article 60 : +92 €
- ✚ Consommation d'eau et d'éclairage public en hausse certainement du à l'augmentation des locations de notre salle des fêtes en 2022.

- ✚ Article 61 : + 27 760 €
- ✚ Les allées du cimetière ont été refaites sur 2023, le remplacement des éclairages par des leds à la salle des fêtes, location du copieur de la mairie, maintenance des radars, extincteurs, poteaux incendie, contrat de prestation pour le site internet et assurance multirisques des bâtiments.

- ✚ Article 62 : -5 248 €
- ✚ Le remboursement des frais scolaires de Villeneuve l'Archevêque sont imputés sur un autre compte en 2023 (voir le 6558)
- ✚ Suppression du transport scolaire au départ de Rateau à la charge de la commune
- ✚ Frais de gardiennage (ONF) 6 487 €
- ✚ Frais de télécommunications et d'affranchissement 1 118 €
- ✚ Fêtes et cérémonies 5 297 €

Chapitre 012 = charges de personnel : + 653 €

- Articles 63 + 64 =

Ces articles enregistrent exclusivement les dépenses relatives au personnel communal. La salle des fêtes a été utilisée énormément en 2022 au tarif préférentiel destiné aux administrés, occasionnant une hausse des charges.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 11 547 €

Ce chapitre enregistre principalement :

- + Le remboursement des frais scolaires de Villeneuve l'Archevêque sont imputés sur le nouveau compte 6558 en 2023 pour la somme de 10 593,40 €
- + les dépenses relatives aux indemnités des élus
- + les dépenses relatives aux subventions versées aux associations 2470 €
- + la cotisation incendie auprès du SDIS
- + le syndicat mixte fourrière du sénonais
- + le syndicat mixte informatique AGEDI
- + la cotisation à l'ONF
- + la cotisation au Syndicat d'Electrification de l'Yonne

Chapitre 66 = Charges financières : -506 €

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts**.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : 0 €

Plus de participation de la commune au transport scolaire depuis 2021.

Chapitre 014 = Atténuation de produits : 0 €

Stable. Les montants prélevés au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) sont fixes et reconduits chaque année.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2022	Reçu 2023	ECART CA 2023 - CA 2022
13	SUBVENTIONS	0	9 000 €	+9 000 €
16	EMPRUNTS	0	0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
204	SUBVENTION EQUIPEMENT	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		
10	FCTVA + TAXE AMENAGEMENT+EXCEDENTS FONCT	30 017 €	46 705 €	+16 688 €
	RECETTES REELLES	30 017 €	55 705 €	+16 688 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0	0
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS AMORTISSEMENTS	3 352 €	3 558 €	+206 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		7 968 €	+7 968 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	0	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 369 €	67 231 €	+33 862 €

Chapitre 13 = produits des services et du domaine : + 9000 €

Une subvention du département reçue en 2023 pour l'aménagement de la place de l'église.

Chapitre 10 = FCTVA (10222) + Taxe d'aménagement (10226) + Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : +16 688 €

Versement de la tva (fctva) suite aux travaux d'investissement de la commune. (1 426 €)

L'excédent reporté de fonctionnement capitalisé sur l'exercice. (43 125 €)

La taxe d'aménagement (suite aux travaux déclarés par nos administrés). (2154 €)

Chapitre 040 = Amortissements : +206 €

Chapitre 041 = Subvention sur opérations patrimoniales : +7 968 €

Une subvention de l'Etat reçue en 2023 au titre de la DETR pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'église.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2022	MANDATE 2023	ECART CA 2023 - CA 2022
20	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	0 €	0 €	0€
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	3 239 €	0 €	-3 239 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (voirie, bien matériel, ONF)	119 €	9 874 €	+9 755 €
23	Installation matériel outillage technique/collection art	0	38 008 €	+38 008 €
62	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	0 €	0 €	0€
16	EMPRUNTS	10 797 €	11 219 €	+422 €
	DEPENSES REELLES	14 155 €	59 101 €	+44 946 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	0 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	22 680 €	3 466 €	-19 214 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 835 €	62 567 €	+25 732 €

Chapitre 20 = Travaux divers : 0 €

Pas d'écritures comptables

Chapitre 204 = Travaux divers : -3 239 €

2023 : Pas de travaux

2022 : Mise en valeur de l'éclairage de l'église 1427 € et participation aux travaux de chauffage de l'école de Villeneuve l'archevêque pour 1812 €

Chapitre 21 = Matériel, œuvres d'art : +9 755 €

2023 : pose de panneaux de signalisation pour Les Marchais, Rateau et route de Maupas

2022 : Acquisition d'un destructeur de documents pour la mairie

Chapitre 23 = Installation matériel outillage technique : +38 008 €

Aménagement de la place de l'église

Chapitre 62 = Charges financières : 0 €

Pas d'écritures comptables

Chapitre 16 = Charges exceptionnelles : +422 €

Remboursement du capital de l'emprunt du crédit mutuel.